L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

Jours de publication: Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi.

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 20 JUILLET 1836.

POUR PRESIDENT:
M. VAN BUREN.
POUR VICE PRESIDENT:
RD. M. JOHNSON.

"Je préfère que non seulement vous, mais la population entière des Etats-Unis comprenne dès à présent que, si le désir de ceux qui veulent m'élever à la suprême magistrature doit être satisfait, je devrais, dans l'exercice des fonctions de Président, me montrer toujours l'inflexible et constant adversaire de toutes les mesures du Congrès qui tendraient à abolir l'esclavage dans le district de Columbia, contrairement aux vœux des Etats dans lesquels l'esclavage existe, et je prendrais la résolution que rien ne pourra ébranler de m'opposer à la moindre interférence à ce sujet.—*Martin Van Buren.*

Les Creeks.—Un parti assez nombreux de Creeks est arrivé en notre ville Lundi dernier, à bord de quelques barges venant de la Mobile, et remorquées par un bateau à vapeur. Comme tant d'autres de nos concitoyens, nous avons cédé à ce mouvement de curiosité qui les portait à aller voir une fraction de cette peuplade d'Indiens qui, peu de jours auparavant avait levé l'étendard de la révolte et s'était livrée à des actes de violence et de barbarie qu'aucun antécédent ne sanctionnait ou n'excusait. Nous n'avons trouvé dans ces Creeks rien qui annonçat les ennemis jurés des Américains: leur contenance était celle d'une tribu qui s'est soumise sans en être venue à des mesures hostiles; la plus grande confiance semblait régner sur leur physionomie. Le dirions nous aussi! Nous nous étions attendu à voir des guerriers, des hommes robustes vaincus par la force de nos armes: rien de tout cela. La plupart de ces Creeks n'étaient que des femmes, des enfans et des vieillards. Peu d'hommes vigoureux se trouvaient parmi eux. Ainsi donc, nous avons été grandement trompé dans notre attente. Quoiqu'il en soit, néanmoins, soit que ces Indiens se soient volontairement soumis ou qu'ils aient été contraints par la force à capituler, nous savons pertinemment qu'il a toujours été dans l'intention et la volonté de notre gouvernement de les traiter avec douceur, et de leur offrir tous les moyens possibles de se transporter commodément dans la nouvelle patrie qu'on leur a désignée. Ce n'est donc qu'avec un sentiment de surprise que nous avons vu trainer, pour ainsi dire ces infortunés, sur une plage entièrement découverte, et les exposer ainsi à toute la rigueur d'un soleil brûlant où à une pluie abondante. La seule humanité n'exigeait-elle pas que l'on eut plus d'attention et de soins pour ces malheureux? Ah sans doute! car parmi eux se trouvaient des malades, des enfans en bas âge, des vieillards courbés sous le poids des années, qui ne résisteraient pas à la fatigue du voyage qu'ils ont entrepris sans les secours que réclamaient leur triste situation. D'après ce que nous avons nous même vu, nous ne trouvons donc pas étonnant que plusieurs de ces indiens soient morts presque subitement. Nous pouvons même affirmer que les autres éprouveront le même sort, si l'on n'apporte aucun changement à leur condition actuelle. Les hommes chargés de la conduite de ce parti d'Indiens n'auraient-ils pas mieux rempli le vœu du gouvernement général en les faisant transporter par le chemin de fer de Pontchartrain et leur assignant pour demeure jusqu'au moment de leur départ de la Nouvelle Orléans. ces vastes hangards de l'ancienne habitation Darcantel, à Gentilly?

10 Heures du soir. Nous venons d'apprendre que l'agent du gouvernement des Etats-Unis s'était procuré quelques hangards où il avait logé les Indiens. Ces malheureux seront au moins à l'abri des intempéries de l'air.

Des bruits ayant circulé que la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Pontchartrain, avaient refusé de transporter les Indiens nouvellement arrivés, à moins qu'on ne payât le tarif ordinaire, nous sommes autorisé par le Président de la dite compagnie, à déclarer qu'aucune proposition n'a été faite à ce sujet, et que, s'il y en avait eu aucune, la compagnie se serait empressée de faire une déduction raisonnable.

Le *Louisiana Advertiser* d'hier, dans un article moitié ironique, moitié doctoral, nous censure pour avoir dit que Madison avait été un des rédacteurs de la déclaration de notre indépendance: et pour démontrer l'erreur dans laquelle nous serions tombé, il nous jette au nez avec un ton d'autorité qui ne laisse aucun doute sur la vérité de son assertion, que Charles Carroll fut le dernier signataire de cette déclaration. Vraiment c'est une singulière manière de prouver qu'on a raison.

Si le *Louisiana* ne sait rien de l'histoire du pays, ce n'est pas notre faute: nous le conseillerons cependant d'étudier ses auteurs avant que de se décider à suivre son penchant à la critique. Deux erreurs se sont glissées néanmoins dans notre article nécrologique; nous avons dit que M. Madison a été membre du Sénat des Etats Unis, lorsque réellement nous savions qu'il n'avait jamais appartenu à cette chambre. Nous avons dit également que Madison avait cessé d'être président en 1813 c'est une faute typographique qui nous a échappé en lisant l'épreuve. Nous remercions notre confrère de nous les avoir signalées. Mais une remarque qui ne vaut pas certes un remerciment, c'est celle par laquelle il nous accuse d'avoir fait de Madison le père de la démocratie actuelle. Quoique ce grand homme n'ait pas eu à lui seul toute la gloire d'avoir éclairé le peuple sur les menées des Etats de la Nouvelle Angleterre, et d'avoir réussi à maintenir intact notre système de fédération, peut-on nous censurer avec justice d'avoir marqué le premier rang à Madison parmi ceux qui ont réussi à conjurer l'orage qui menaçait la nation. C'est un major général qui a tout fait, dit le *Louisiana*. Ce sont les bayonnettes qui ont fait disparaître la Convention d'Hartford.—Vraiment pour chercher à nuire à la véracité d'un confrère, c'est faire preuve de bien peu de tact, surtout quand il n'existe pas une seule page des écrits immortels de Madison qui n'ait en quelque sorte un rapport direct avec la question du Connecticut. Malheureusement pour nous, nous n'avons pas nos auteurs sous les yeux pour faire toutes les citations nécessaires: mais de mémoire nous tacherons de présenter une seule qui sera peut-être sans réplique pour le *Louisiana*, elle se trouve dans une communication adressée par Madison, à la Législature de cet Etat:

"La prospérité de ces Etats (ceux de l'Est) est fondée sur une réciprocité d'intérêts si claire, et les relations constitutionnelles, entre les autorités du gouvernement général et de l'Etat, sont telles qu'on doit espérer que toutes les erreurs révolutionnaires à ce sujet céderont bientôt à la réflexion, ET QUE LES ERREURS VOLONTAIRES, ETANT EN PETIT NOMBRE, NE RESISTERONT PAS LONGTEMS A L'IMPULSION GENERALE.

Avec cette seule citation, nous bornerons notre réponse à l'Editeur du Louisiana.

Le *Louisiana Advertiser* se plaint de notre prolixité dans notre article de Madison; mais ne doit-on pas admirer son laconisme? Il prend une demi colonne pour nous dire que l'ex-Président a été un aimable homme.

UN MERLE BLANC A GAGNER!

Quelques uns de nos abonnés nous autorisent à annoncer qu'ils consentent à donner un merle blanc à quiconque leur fera voir un numéro des journaux de Paris du 26 mai dernier. Quoique nous publiions cette offre libérale, nous ne sachions pas cependant que personne en ville puisse aspirer à la récompense, si ce n'est le Courrier de la Louisiane, qui vient de recevoir par, nous ne savons quelle voie, des gazettes de cette date. Si donc il désire avoir le merle en question, il voudra bien se transporter au bureau de l'Abeille, muni des pièces à l'appui de sa demande: nous nous chargeons, quant à nous de fournir, à nos frais et dépens, la cage dans laquelle il logera son trésor. Nous garantissons d'avance que le bec sera de diamant, et le *fil de fer*, d'or massif.

Les derniers journaux, reçus de Paris par l'éditeur du Courrier annoncent que, dans toute la France, on s'occupe sérieusement des chemins vicinaux de grande communication. Nous n'avons pas eu le bonheur de recevoir les journaux dont parle le Courrier; mais il y a plus de trois mois que nous avons parlé de ces chemins comme d'une chose à laquelle songeait *sérieusement* le gouvernement.

Les numéros des journaux français du 26 mai, seront sans doute des *duplicata* de ceux de février dernier.

Le courier est vraiment malheureux dans ses compilations; il songe maintenant à l'Espagne, et parle de la prise de Sequéto, ces batailles d'Unza et d'Ordoña, de la capitulation de St. Sébastien, comme si ces évènemens étaient ce qu'il y a de plus récent dans la malheureuse campagne de la Péninsule.

Pas de malle du Nord hier. Nous en avons néanmoins obtenu une incomplette, avant-hier, qui nous a fourni des gazettes de N. York et de Philadelphie du 2, et de Charleston du [illegible]. Dans ces dernières, nous avons trouvé [illegible] Washington du 2: elles mentionnent les débats qui ont eu lieu au Congrès. L'extrait que nous publions aujourd'hui de la correspondance du Southern Patriot parle d'une manière détaillée de la question du Texas au Sénat des Etats-Unis.

Une partie de la maison rue de Chartres, entre les rues St. Louis et Conti, occupée par MM. Gaux et Compagnie, imprimeurs, s'est écroulée, soit par l'effet de l'averse qui tombe depuis deux jours, soit par la vétusté ou le peu de solidité de l'édifice.

—A dire d'experts, le même accident menace d'arriver à la maison que l'on bâtit actuellement dans le même ilet, entre celles de la Douane et Bienville, et à l'Eglise Presbytérienne encoignure des rues Bourbon et du Canal. Dans un moment comme celui-ci, où nous sommes exposés d'un jour à l'autre à quelque coup de temps, ne serait-il pas convenable que l'autorité fit des enquêtes à ce sujet et ordonnât telles réparations que le salut des citoyens réclame impérieusement?

LE CORREO ATLANTICO.

Ce journal hebdomadaire, rédigé par un homme dont tout le monde se plaît à reconnaître l'habileté, est, sans contredit, un des plus intéressans qui se publient maintenant aux Etats Unis. L'intervalle qui règne entre chaque numéro était pour l'éditeur un de ces obstacles difficiles à vaincre. Cependant il en a su triompher; et grâce au tact qu'il possède à un degré supérieur, il a toujours réussi à offrir à ses lecteurs une feuille attrayante, tant sous le rapport du choix des nouvelles qu'elle contient que par le mérite des réflexions éditoriales dont il les accompagne. La question actuelle du Texas est, entr'autres, celle dans laquelle M. Santangelo fait preuve d'une connaissance profonde comme philosophe et comme publiciste. Nous nous plaisons à rendre publiquement cette justice au *Correo Atlantico*, afin que l'Editeur ne s'imagine pas que si nous avons, dans un moment de bonne humeur, parlé de quelques petites feuilles cancanières, qui pouvaient se passer de l'arrivée de la malle, nous ayons voulu faire allusion à son journal que nous considérons être essentiellement politique et littéraire et nullement *cancanier*. Un petit format n'ôte rien au mérite d'une feuille, surtout, lorsque, comme le fait si bien M. Santangelo, on peut démontrer la vérité de ce vieil adage "dans les petites boites les bons onguents"

Accident sur un chemin de fer.

Nous lisons sur les feuilles de New-York, du 1er. du courant le récit d'un évènement déplorable qui avait eu lieu deux jours auparavant sur le chemin de fer conduisant de Boston à Providence. Cet évènement est attribué entièrement à l'imprudence de l'ingénieur de la machine: voici comment il eut lieu.

Le train des chars était parvenu déjà à l'endroit appelé "le détour de l'Hôtel Trémont", à environ 3 milles de distance de Boston. Sa vitesse moyenne était à raison de 20 milles à l'heure: quand tout-à-coup les chars qui font le trajet de Boston à Dedham arrivèrent de leur côté; ils devaient passer les uns et les autres par le point d'intersection des deux chemins. Quatre-vingt yardes seulement les séparaient; et tout ce que purent faire les ingénieurs pour arrêter l'élan de leurs machines respectives fut inutile: les chars vinrent en contact les uns avec les autres: ceux du chemin de la Providence, soit qu'ils fussent plus solidement conditionnés, ou bien que la rapidité avec laquelle ils se mouvaient fut plus grande, passèrent sur les autres et les mirent en pièces. 20 personnes furent grièvement blessées par cet accident parmi lesquelles on compte cinq à six qui n'en réchapperont pas. Presque tous les passagers étaient des marins qui allaient s'embarquer à Charlestown; le lieutenant Rush, qui les conduisait eut la jambe fracturée près de la hanche; il fallut l'amputer de suite. On pensait qu'il succomberait à sa blessure. Parmi les individus qui se trouvaient dans les chars du chemin de fer de Providence, il n'y eut de blessé que l'ingénieur: celui-ci voyant le péril éminent qu'il allait courir par la rencontre des chars, s'élança de sa machine, et dans la chute qu'il fit il se cassa une jambe.

On assure que le contact des voitures fut si fort qu'il fut impossible de trouver des morceaux de planche de dimensions assez grandes pour en faire des litières aux blessés. Voici les noms des personnes qui ont le plus souffert de ce terrible évènement. Le lieutenant Rusk, J. Cummings, C. W. White, Henry Deady, Toby Townsend, C. Johnson. T. Owens, Lorrine W. Doane et Lucas Larned

Découverte d'une île nouvelle dans l'Océan Pacifique.

Le capitaine Swain, du navire Wm. Penn, dans son dernier voyage à l'Océan Pacifique a découvert une île qui n'est tracée sur aucune des cartes existantes. Elle est située à 50 milles au Sud demi Est des îles du Duc de Clarence, c'est-à-dire à 9° 09' de latitude Sud et 171° 31' longitude Ouest. Cette île est assez basse, mais elle est en partie couverte d'arbres très élevés.

Le New-York Transcript dans un article éditorial intitulé *Chevalerie Typographique* dit: La plupart des imprimeurs de l'Etat du Mississipi ont abandonné leurs *composteurs* pour prendre le mousquet, et sont partis pour aller renforcer l'armée texienne. En conséquence de cette désertion, l'imprimeur de l'Etat s'est vu forcé de faire publier les lois à New-York, par le manque absolu d'ouvriers.

FETE DE LA CINQUANTAINE.

Nous lisons dans un journal français qu'un couple parisien vient de célébrer dernièrement dans cette capitale le cinquantième anniversaire de ses nôces. L'âge réuni des deux époux était de 150 ans. Sur les 110 convives qui assistaient à cette fête, le plus jeune avait 65 ans; le doyen chargé de la cérémonie de la jarretière en avait quatre-vingts. Le terme moyen de l'âge de chaque individu présent était 71 ans, ce qui donnait pour total 7952 années.

RICHESSE DE L'ETAT DE NEW-YORK.

La valeur de la farine récoltée dans l'Etat de New-York, pendant l'année 1835 a été de $20,140,435. Celle des denrées manufacturées dans le même laps de tems s'élève à $65,009,067; le nombre d'acres de terre améliorées est de 9,655,420, bêtes à cornes, 1,885,771; chevaux, 424,895; moutons, 4,261765; cochons, 1,554,388.

La statue équestre de George Washington, qui depuis 17 ans, se trouvait placée dans le jardin de Vauxhall à New-York vient d'être détruite par accident. Le piédestal sur lequel reposait cette statue était supporté par un pilier, représentant la constitution et par seize autres plus petits que celui-ci, symboles des 16 Etats dont se composait alors l'Union Américaine. Les ouvriers appelés pour réparer le plancher sur lequel reposait la statue, voulurent soulever la masse entière en réunissant tous leurs leviers d'un seul côté. Le cheval et son cavalier perdirent l'équilibre et dans leur chûte ils se brisèrent en une douzaine de morceaux. "La perte de cette belle statue est d'autant plus grande, dit le N. Y. Sun, d'où nous tirons ces détails, que c'est le seul monument public qui ait été élevé à l'honneur du Père de la Patrie."

ETAT SOMMAIRE
DES RECETTES ET DEPENSES DE LA PAROISSE D'ORLEANS, *Du* 10 *Avril* 1835 *au* 10 *Avril* 1836.

RECETTES.

Balance en faveur de la Paroisse le 10 avril 1835	$25425 41
Taxes sur les propriétés foncières, esclaves et billards	26759 97
Taxes arriérées entre les mains du shérif	6610 42
Taxes sur les procès pardevant la Cour de Cité	4560 —
Taxes sur les ordres d'exécutions et mise en possession	707 —
Appropriations de l'Etat pour l'usage des prisons	1000 —
Loyers des cours du 1er. district, Criminelle et du juge Préval	2400 —
TOTAL DES RECETTES	$67462 80

DEPENSES.

Honoraires du juge de la Paroisse	2541 66
" du Président du jury de Police	625 —
Honoraires du secrétaire du jury de Police	500 —
Crieur et constable de la Cour de Paroisse	930 —
Appointemens du Juge de Paix de la rive droite (un quartier)	100 —
Appointemens du Syndic do	100 —
Appointemens du médecin de la Geôle de Paroisse	600 —
Loyer des Prisons	2000 —
Frais et nourriture des prisonniers du 27 fév. 1835 au 31 mars 1836	6421 62
Loyer du Presbitère occupé par les cours de justice, sur lequel les cours du 1er. District, Criminelle et du juge Préval ont payé pour leur part $2400 portées en recette	3600 —
Frais de Coroner, pour l'inspection et levées de corps morts	3035 —
Frais de médecine pour do	1030 —
Frais d'impression et de Bureau	391 37
Frais d'élections	171 50
Construction de la nouvelle prison à valoir	20,000 —
Dépenses casuelles	1892 50
Frais en poursuites criminelles	1990 78
Dépenses de la Cour de Paroisse	2591 48
Frais de Geôle	1365 86
Réparations de chemins et levées	484 50
Cour de Cité.	
Honoraires du juge Président	2965 25
Compensation du Marshall	1000 —
Loyer de la Cour de Cité	700 —
Dépenses de la Cour de Cité	32 —
Commission sur les taxes de la Cour de Cité	114 —
Appointement du Trésorier de la Paroisse	1500 —
TOTAL DES DEPENSES	56662 55
Balance en faveur de la paroisse le 10 avril 1836	$10800 25

A. CRUZAT,
Trésorier de la Paroisse.

Jury de Police de la Paroisse d'Orléans,
Séance du 14 Juillet 1836.

Le comité au quel a été référé l'examen du compte rendu par le trésorier de la paroisse pendant l'exercice de ses fonctions du 10 avril 1835 au 10 avril de cette année, a l'honneur de vous rapporter:

Qu'il a parcouru avec attention les divers articles de ce compte, tant à l'actif qu'au passif, et s'est fait représenter les pièces et quittances à l'appui, et qu'il a trouvé le tout exact et fidèle.

De l'examen que votre comité a fait de ce compte, il résulte que le montant des recettes pendant l'année qui a expiré le 10 avril 1836, s'est élevé à soixante sept mille quatre cent soixante deux piastres, quatre vingt cents ($67,462 80) en comprenant dans ce chiffre vingt cinq mille quatre cent vingt cinq piastres, quarante et un cents ($25,425 41) montant de la balance dans le trésor au 10 avril 1835; et que les dépenses s'élèvent à $56,662 55, ce qui laisse une balance en faveur de la paroisse de $10,800 25.

Cette différence entre la balance de l'année qui vient de s'écouler et celle de l'année précédente, ne doit pas vous étonner si vous considérez que dans la somme des dépenses se trouve inclus un item de vingt mille piastres ($20,000) déboursées par la paroisse pour sa portion dans les frais de construction des nouvelles prisons. Et à ce sujet votre comité ne croit pas sortir du cercle de ces attributions, en appelant votre attention sur la lenteur et la négligence qui semblent présider à la construction de cet édifice; et en vous engageant dans le bien de l'humanité, et vu l'interêt majeur de la paroisse dans cette entreprise, a adopter des mesures efficaces pour en accélérer l'achèvement.

Une chose qui a frappé le comité dans le cours de ses observations, c'est que dans une paroisse ou certainement le nombre des esclaves dépasse vingt cinq mille, ils se trouve portés sur la liste des taxes, à moins du tiers de ce chiffre.

Afin de remédier aux fraudes qui se commettent par les propriétaires d'esclave, ne conviendrait-il pas dans les instructions données aux assesseurs, de leur recommander une plus grande vigilance dans l'exercice de leurs devoirs, et la stricte exécution des pouvoirs que les lois mettent à leur disposition.

Votre comité a vu avec peine que le nombre des levées de corps morts par le Coroner, durant l'année s'est élevé à cent trente six, et en allouant raisonnablement la moitié de ce nombre pour les personnes qui on pu mourir de maladies ou d'accidents naturels privées d'asiles et de familles, il resterait constant que près de soixante dix individus ont péri dans les rixes privées qui, par malheur surviennent trop fréquemment au sein de notre ville et dont les suites sont presque toujours fatales par l'habitude trop commune du port d'arme défendu.

Le comité considère que l'acte de la Législature du deux avril 1835, amendant l'acte du 6 avril 1830, a porté un préjudice réel à la Paroisse, en changeant le mode de paiement de la taxe sur affaire en litige. Cette taxe était autrefois payée d'avance, et aujourd'hui est portée dans le compte de frais des greffiers de cour, qui n'en tiennent compte au trésorier que lors qu'elle leur a été payée. Aussi remarquons-nous un déchet notable dans le recouvrement de cette taxe depuis le régime de l'acte du deux avril. Votre comité laisse à votre sagesse de décider des mesures qui conviendront pour garantir les intérêts de la paroisse, soit en demandant le rappel de la dernière loi, soit en prenant des arrangemens précis avec les greffiers chargés de la collecte de cette taxe.

En vous soumettant ce rapport, le comité croirait manquer à sa conscience s'il ne vous recommandait l'augmentation des appointements du trésorier de la paroisse. Cet officier ne reçoit qu'un traitement annuel de $1500, et si nous considérons la responsabilité et la multiplicité de ses devoirs et si nous, nous rappelons avec qu'elle exactitude et qu'elle probité, le citoyen qui occupe cette charge s'en est toujours acquitté, nous ne reculerons pas devant un surcroit de dépenses qui nous assurera peut-être encore long-temps les services de cet employé intègre, ou, si nous venions à le perdre, nous faciliterait le choix d'un successeur digne de le remplacer.

Le comité conclu en vous soumettant la résolution suivante.

Résolu: Que le compte rendu par Antoine Cruzat, trésorier de la Paroisse d'Orléans pour son administration depuis le 10 avril 1835 jusqu'au 10 avril 1836, soit et demeure approuvé.

Signé OCTAVE DE ARMAS, Rapporteur.
JOSEPH SAUVINET.
LOUIS T. CAIRE.

Sur motion le dit rapport et la résolution qui l'accompagne ont été adoptés, à l'unanimité, et ordonné qu'il soit publié dans l'Abeille et dans le Courrier.

Pour extrait conforme,
A. CRUZAT,
Secrét. du jury de Police

SÉNAT DES ETATS UNIS,
Séance du 1er. Juillet 1836.

Sur motion de Mr Preston, le Sénat prend en considération la résolution relative au Texas, présentée par le comité des affaires étrangères. L'orateur fait un tableau animé des évènemens qui ont engagé les Texiens à se déclarer indépendans et de leurs divers succès jusqu'à la bataille où Santa-Anna fut fait prisonnier. Mon opinion, poursuit-il, est en faveur de la reconnaissance immédiate de cette nouvelle nation, et si j'obéis à la prudence qui dicte la politique actuelle du gouvernement, je n'en désire pas moins ardemment qu'un vote unanime du Sénat manifeste la simpathie des Etats-Unis pour le Texas et démontre qu'à la première occasion favorable, le Congrès s'empressera de lui donner toute l'assistance qui dépend de son pouvoir. J'ai reçu ce matin même une communication, et je regrette qu'elle ne soit pas parvenue au Sénat d'une manière officielle, transmise par l'exécutif. Il ne pourrait dans ce cas, nous rester aucune hésitation à reconnaître formellement l'indépendence du Texas. Voici la substance de cette dépêche, écrite par le colonel Austin: "L'armistice entre les armées Texienne et Mexicaine a été ratifié par le gouvernement Mexicain; le Texas va être évacué; les nègres et les propriétés seront restitués à leurs propriétaires, les prisonniers de guerre seront échangés; enfin les forts Henry, Goliad et autres places ont été abandonnés par les Mexicains qui sont en pleine retraite sur le Rio Grande." Vous avez dans ces faits, la preuve incontestable que les Texiens sont en possession de leur territoire entier, tandis que le chef des armées Mexicaines, l'âme du gouvernement, le général Santa-Anna enfin reste prisonier entre leurs mains. Un autre fait non moins important, c'est que le Vice-Président du Texas a été nommé commissaire pour traiter avec le gouvernement Mexicain de la reconnaissance de la nouvelle république et qu'il est maintenant en route pour la Vera Cruz, à bord d'un bâtiment Texien, accompagné par le général Santa Anna, le prisonier de la nation. La question n'est donc plus si le Texas peut se soutenir, mais si le Mexique peut résister au Texas. L'orateur termine en proposant d'ajouter comme amendement, à la résolution: Que le Sénat voit avec satisfaction les mesures que le Président a prises pour connaître exactement quelle est la position civile, militaire et politique du Texas."

Mr Clay votera en faveur de cet amendement, qu'il trouve parfaitement d'accord avec la résolution et les intentions exprimées par le Président.

Mr Webster ne pense pas qu'il puisse y avoir aucune objection à un acte réclamé par l'opinion générale des citoyens américains; il irait même plus loin et si le Président jugeait convenable d'envoyer au Texas un agent diplomatique, il voterait en faveur des allocations nécessaires à son équipement et pour défrayer ses dépenses.

Mr Walker aurait désiré que la résolution stipulât la reconnaissance immédiate de la nouvelle république.

Mr Buchanan croit qu'il y a plus de gloire au Texas d'avoir assuré son indépendance, de l'avoir conquise malgré la lutte sanglante soutenue avec le mexique, seul et sans secours. Il ne doute pas que lorsque le Président n'agisse avec énergie, aussitôt qu'il en trouvera l'occasion favorable.

Mr Calhoun fait l'éloge du rapport présenté par le comité des affaires étrangères et des hautes vues qu'il renferme; c'est été avec plaisir qu'il eut voté pour la reconnaissance immédiate du Texas, si cette mesure avait été compatible avec notre système. Il espère que le Président ouvrira une négotiation d'une importance bien plus grande que l'indépendance pour le Texas, c'est-à-dire pour incorporer cette belle province dans l'Union. Cette mesure tendra à augmenter la stabilité de ce pays, à égaliser ces relations politiques et à ouvrir de nouveaux débouchés au commerce.

M. Niles fait quelques remarques sur la nécessité d'être circonspect dans des affaires d'une aussi haute importance.

M. Southard votera en faveur de la résolution et de l'amendement, mais il ne désire pas s'engager dans la question que vient de soulever le sénateur de la Caroline du Sud. Il ne croit pas la lutte entièrement terminée, et dans un pays aussi turbulent que le Mexique, il lui semble que la guerre contre le Texas ne saurait être impopulaire.

M. Benton représente, dans une rapide esquisse, les évènemens de la campagne et ses glorieux résultats pour le Texas; il repousse l'accusation que l'on a portée contre les Texiens de n'être que des aventuriers.

M Preston félicite le sénat sur l'unanimité de ses sentimens à l'égard du nouveau peuple; il voit dans cette circonstance un heureux augure pour la cause des Texiens, sur lesquels elle doit produire le plus heureux effet.

La résolution et l'amendement étant mis aux voix, M. Preston réclame l'appel nominal. Tous les sénateurs présens, au nombre de trente-neuf, votent en faveur.

Bâtiment perdu.—Le brick Margaret-Oakley, commandé par le capitaine Morrell, parti de Canton pour New-York au mois de novembre dernier, entra à Singapore le 25 novembre pour réparer quelques petites avaries. Reparti en décembre, ce brick fut rencontré en vue de l'Ile de France, le 8 février, par le navire Levant, arrivé au port depuis longtemps. Le capitaine Morrell annonça qu'il relâcherait au Cap de Bonne-Espérance, mais un bâtiment qui est parti de cette station le 7 mars rapporte qu'on ne l'y a pas vu. Le Margaret-Oakley est un brick de 230 tonneaux, construit dans le Maryland dans l'année 1834; parti de New-York pour aller à la pêche du veau marin, il y a environ deux ans, ce brick entra à Canton et y prit une cargaison appartenant à divers négocians, d'une valeur de près de $200,000. Le capitaine était bien connu, ayant rapporté en Amérique, à bord du navire Anthracite plusieurs sauvages des îles de l'Océan Pacifique. Le sort du brick Margaret-Oakley est donc aujourd'hui entièrement inconnu; les consignataires et les compagnies d'assurances intéressées désireraient résoudre leurs conjectures en certitude. Nous espérons donc que ce paragraphe sera copié par les journaux commerciaux des pays étrangers, et que les individus qui peuvent connaître quelques faits d'une date ultérieure à ceux relatés ci-dessus voudront bien les communiquer aux éditeurs du *Journal of Commerce* à New-York.

Navigation à la Vapeur sur l'Océan.

Le Capitaine Cobb et la Compagnie de la Navigation Atlantique ont réussi à compléter leurs arrangemens pour établir une ligne de paquebôts à vapeur entre New York et Liverpool. Un contrat a été passé avec Messrs. Brown & Bell pour la construction immédiate d'un bâtiment convenable; un autre avec Mr. Paul A. Sabbaton pour une machine, dont les fourneaux devront brûler du charbon anthracite.—A la prochaine session de la Législature, la Compagnie demandera sans doute un acte d'incorporation, avec un capital de deux millions de piastres.

FRANCE.—On écrit de Beaune (Côte-d'Or),

"Un crime épouvantable, et qui ne peut être que le résultat d'une monomanie homicide, vient d'avoir lieu dans la commune de Ruffey près Beaune. M. R..., père de quatre enfans, connus du bois de Borne, où il a son habitation, s'absente mercredi dernier pour aller à la noce dans un village distant de quelques lieues, avec le projet de ne revenir que le jeudi dans la soirée; il laisse à la maison sa femme, enceinte de six mois, et trois de ses enfans, dont deux filles et un garçon, âgé de sept ans, tous en bonne santé.

—Le jeudi, de grand matin, la femme de M. R....sort de la maison, en appelant à son secours les bûcherons ses voisins, auxquels elle annonce que son fils est mort subitement dans la nuit, suffoqué probablement par suite d'une indigestion. Les voisins accourent et trouvent en effet l'enfant R.... mort dans sa couchette. La femme R.... ne veut pas qu'on aille prévenir son mari et elle envoie une fille d'un des bûcherons faire la déclaration à la commune de Ruffey. et demande que l'enterrement ait lieu dans l'après midi.

Mais on savait que la femme R.... avait toujours manifesté une grande aversion pour cette enfant, qu'elle prétendait avoir été changé chez la nourrice. On se rappelait qu'en 1832, cette femme, enceinte alors de six à sept mois, avait jeté, au mois de décembre ou de janvier, dans un creux d'eau, ce même enfant alors âgé de trois ans; que, quelques jours après, elle lui avait administré de l'essence de thérébentine dans le but probable de l'empoisonner, et qu'alors M. R..... justement alarmé de la conduite de sa femme, s'était hâté d'éloigner l'enfant en l'envoyant chez sa grand'mère, d'où il n'était revenu que depuis trois semaines. Tout le monde fut convaincu qu'elle lui avait donné la mort. Un médecin ayant reconnu des traces non équivoques de strangulation, l'autorité judiciaire s'est transportée au domicile de la femme R.... qui, interrogée d'abord, a été amenée de suite à la maison de détention. Cette femme n'a pas tardé à avouer son crime, et voici comment elle le raconte elle-même:

"Le mercredi, à huit heures et demie du soir, j'ai fait souper mes enfans; je les ai couchés à neuf heures et demie. Sur les dix heures, quand ils son tous endormis, je me lève pour mettre à exécution l'idée fixe qui me tourmentait depuis plusieurs jours Lorsque je suis dans la chambre où était couché mon fils et sur le point de commencer l'exécution de mon projet, j'entends frapper dans le cellier qui touche cette chambre. Emue à ce bruit, je m'avance pour en reconnaître la cause et m'assurer s'il n'y a personne. N'ayant rien vu, mon mauvais génie l'emporte, je m'avance vers la couchette de mon garçon. Il se réveille...cette fois, lui dis-je, il faut que tu y passes.... Au moment où je vais lui serrer le cou avec une cravatte, "*Maman.* s'écrie le pauvre petit, *maman, je vous demande pardon*...." Ce mot resté inachevé, je serre si fort que je l'étrangle. Quand je suis assurée qu'il est mort, je viens, hors de moi, me jeter sur mon lit où je reste jusqu'au matin dans la même position. Lorsque le jour parait, je suis tout étonnée de retrouver à côté de moi une de mes filles, je croyais l'avoir étouffée comme son frère."

C'est elle-même qui raconte ainsi l'événement; et lorsqu'on lui demande comment elle à pu n'être pas attendrie par le voix suppliante de son fils qui lui demandait pardon; cela ne m'a rien fait, dit-elle, je ne me possédais plus; j'étais tourmentée par l'idée de le tuer et quelque précaution qu'on eut prise pour me le soustraire, j'aurais toujours trouvé moyen de lui donner la mort tôt ou tard.

Aujourd'hui cette malheureuse mère, qui sent depuis hier seulement toute l'énormité de son crime, est plongée dans la désolation, et prévoyant le sort qu'elle a mérité, cette infortunée ne plaint plus que sa vieille mère, que ses trois autres enfans et son excellent mari, le meilleur et le plus estimable des hommes."—*Jour. des Débats.*

—On écrit de Campiègne, le 25 avril.

Le 11 novembre 1833, des ossemens humains furent trouvés enfouis sur le versant d'une montagne, à 15 pieds au-dessus d'un chemin situé à mi-côté dans un endroit isolé et inculte, lieu dit la Cavée de l'Arc, commune de Cambronne, arrondissement de Campiègne, à trois quarts de lieue environ de la grande route de Paris à St Quentin. La justice informa. Mr le docteur Villette, appelé sur les lieux, établit dans un rapport fort remarquable et par des raisonnemens d'une déduction simple et logique, que ces ossemens avaient appartenu à un jeune garçon de 8 ans, dont la mort devait remonter à 15 ou 20 ans. Les recherches faites à cette époque et depuis pour acquérir quelques lumières relativement à cette mystérieuse inhumation, sont demeurées infructueuses; on soupçonnait un crime. Les soupçons à cet égard viennent de se changer en certitude. En effet, le 16 avril dernier, on a découvert dans la Cavée de l'Arc un autre squelette paraissant être fortement constitué; il gisait à quelques pas seulement de l'endroit ou avait eu lieu les fouilles de 1833. Ce sol très sablonneux ayant été miné pour en extraire plus facilement les ossemens de l'enfant dont on vient de parler, les pluies survenues depuis ont produit l'éboulement des terres supérieures, et mis à nu ce second squelette, qui a dû appartenir à un homme de 5 pieds 6 pouces, et de 30 à 40 ans d'âge, à en juger par le volume de la tête et par la dention encore complète de l'individu; les dents sont d'une beauté remarquable et parfaitement rangées. Il n'existe aucune fracture soit au crâne, soit aux autres os. Une énorme pierre avait été placée sur la tête du cadavre, qu'elle n'a pas endommagée. Le rapport dressé par l'homme de l'art, qui accompagnait sur les lieux Mr Demonchy, juge d'instruction, et Mr Basenery, substitut, est venu confirmer le travail de l'habile docteur Villette. Mr Dussart à admis sans hésiter toutes les données du savant médecin. Pas de doute que la Cavée de l'Arc ait été le théatre d'un double crime, aujourd hui prescrit quant à la peine mais qu'il n'en serait pas moins important de constater. Tout porte à croire que les malheureux enterrés à cet endroit étaient étrangers au pays. S'il était permis de hasarder ici une conjecture basée sur des inductions morales plutôt que sur des faits, nous dirions que ces individus n'appartenaient pas aux classes inférieures de la société. Nous avons au contraire une conviction toute différente. Une grande publicité donnée à de tels faits, pourrait amener des résultats, sinon dans des vues de répression, du moins dans des intérêts de famille.

Il serait à désirer que ces détails fussent connu surtout dans les départements limitrophes du département de l'Oise. Il est nécessaire de faire remarquer, en terminant, que les os en général, et notamment ceux du bassin, étant très altérés, il n'a pas été possible à l'homme de l'art d'affirmer d'une manière que les ossemens nouvellement découverts eussent appartenu à un individu du sexe masculin, et qu'il n'existe à cet égard que des présomptions graves, résultant du volume du crâne, de la dimension de la mâchoire, de la forme des clavicules et des saillies osseuses.

—La séance publique de la Société royale et centrale d'Agriculture, vient d'avoir lieu sous la présidence de Mr. Passy, ministre du commerce et des travaux publics. Mr le ministre a prononcé un discours sur les progrès introduits dans les pratiques agricoles par des cultures plus variées de plantes sarclées, et des prairies artificielles qui permettent la suppression des jachères, et prèviennent les encombremens de produits naguères trop exclusivement récoltés. Mr. Soulange-Bodin, vice-secrétaire, a lu un rapport sur l'ensemble des travaux de la Société en 1815

Mr le vicomte Héricart de Thury a fait un rapport sur le concours relatif au desséchement des terres et à l'écoulement des eaux pluviales, au moyen de puisards perforés artificiellement. Un prix de 1,000 à été accordé à Mr. Henry Laure, et des grandes médailles d'argent à Mr Hast er Dumoussoi et à Mr Renard; M. Dos, docteur en médecine, a obtenu un ouvrage de prix au même concours.

Sur le rapport de Mr Huzard père, plusieurs médailles et mentions honorables ont été décernées à MM. Mousis, Canu, Gayot, Didry, Sarget et Blavette, vétérinaires; et l'on a rappelé les ouvrages publiés et les récompenses reçues précédemment par MM. Cailleux, Grognier, Jacob, Mathieu, Leurat et Colaine, correspondans de la société.

Une commission spéciale a fait connaître le résultat du concours relatif à la formation d'établissemens destinés à utiliser les débris animaux, et à la mise en pratique des moyens indiqués dans l'ouvrage de M. Payen couronné par la société: toutes les conditions du programme ont été remplies par MM. Mathieu Cartelet et Launois, qui ont réalisé dans ce sens la solution d'une des questions les plus importantes pour la salubrité publique et l'agriculture, en donnant une valeur de 200,000 fr. à des résidus d'un abattage de chevaux et diverses matières animales, naguères abandonnées et infectes, aujourd'hui converties journellement et sans putréfaction en engrais, et produits commerciaux. Une médaille d'or, à l'effigie d'Olivier de Serres, est en conséquence décernée a MM. Mathieu Cartelet et Launois; et la société appelle de nouveau l'attention des administrateurs et des agronomes manufacturiers sur cet important sujet de prix qu'elle remet au concours.

On a encore remarqué dans cette séance la distinction honorable accordée à M. Lecerf, pour avoir établi une des premières petites fabriques de sucre indigène, dans laquelle, avec le concours de sa famille, il prépare chaque jour, durant les mois de fabrication, 50 kilogr. de sucre brut propre à la consommation des gens de la campagne: le rapport, appuyé de pièces justificatives, a été lu par M. de Bonnaire de Gif, et M. Duieppuil, député de Valenciennes, est venu recevoir la médaille pour la transmettre à l'ingénieux cultivateur d'Onnaing.

Sur le rapport de M. Héricart de Thury une médaille d'or a été votée pour M. Joubert de Bordeaux, qui s'est occupé avec succès du percement de puits forés à eaux jaillissantes.

M. Loiseleur des Longchamps a communiqué les résultats de la culture des mûriers, et de l'établissement des ménageries nouvelles dans les départemens aux environs de Paris. La Société a décerné une médaille d'or à M. Camille Beauvais, une médaille d'argent à M. Boucher, et des mentions honorables à MM. Aubért et Neuilly, Grimaudet et Latour de Villemenble.

Une médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres a été remise, sur le rapport de M. Mortemart Boisse, à M. Graux, pour avoir obtenu une nouvelle race de moutons à laine soyeuse et lustrée.

Plusieurs autres récompenses ont été décernées à divers agriculteurs, pour des améliorations notables dans leurs domaines.

COMMERCIAL.

COTON.
NOUVELLE-ORLEANS, 19 Juillet.

Ventes de lundi:
84 balles Alabama, ...12½
65 do do 14½
149

Nous n'avons pu apprendre les ventes d'hier.

Prix Courant du Coton et des Produits.
19 JUILLET.

COTON..	Choix	00 18 à 00 19
	Bon 1re. qualité	00 17½ à 00 18
	Dito 2de. dito	00 16½ à 00 17
	Moyen	00 15½ à 00 15
	Ordinaire	00 12 à 00 14
SUCRE..	Nlle.-Orléans	00 10 à 00 11
	Blanc de Cube	00 14½ à 00 15
	Brun...dito	00 10½ à 11 00
MELASSE		00 38 à 00 40
TABAC..	1re. qualité	00 6 à 00 7
	2de. qualité	00 5 à 00 6
	Grolee	00 4 à 00 5
	Cube	00 44 à 00 54
FARINE		5 25 à 5 37
PORC....	Clair	24 00 à 00 00
	Mess	19 00 à 19 50
	Prime	16 50 à 17 00
	Plat-Côté	00 6 à 00 6½
JAMBON	Fumé	00 9 à 00 12
	Côtés	00 9 à 00 10
	Epaules	00 5 à 00 7
	Plat-Côtés	00 6 à 00 8
BŒUF....	Mess	12 00 à 13 00
	Prime	00 10½ à 00 11
GRAISSE		00 12 à 00 13½
BEURRE—	Du Nord	00 22 à 00 25
MAIS		00 56 à 00 60
WHISKEY		00 31 à 00 36
TOILE...	D'emballage	00 28 à 00 30
CORDE...	D'emballage	00 12½ à 00 14

Vente d'actions à New-York.

Le 1er. juillet—50 actions Banque des Etats-Unis à 11 6 1/4; 100 do. à 126 3/4.—Le 2, 50. do. à 125 1/2; 260 do. à 126; 50 do. à 26 1/2; 65 actions de la Banque de Cité N. O. à 105; Banque des Artisans et des Commerçans N. O. à 103 1/2.

PHILADELPHIE, 1er. juillet.

100 actions B. des E. U. à 126 1/2.

Marché de New-York du 2 juillet.

COTON—Les gazettes et les lettres commerciales de New-York de la date que nous citons nous annoncent qu'il y avait plus d'activité dans le marché, et les prix se maintenaient fermes. Les dernières ventes s'élevaient à 2000 balles dont 200 Florides de 15 à 19 1/2; 600 de la N. O. et du Tenn. de 16 à 20: 706 Uplands, de 15 à 19, et 250 Mobile de 16 à 21.

FARINE—La tendance du marché était pour une augmentation dans les prix, sans excepter une qualité. Les quotations des marques communes de l'Ouest étaient de $7 à 7 12, et les bonnes $7 25. Le stock du Sud était peu considérable;—800 barils de Richmond City, s'étaient vendus à $8 37, et 700 Richmond County de 7 30 à 7 62. Les farines de Philadelphie rapportaient de 7 25 à 7 37.

MELASSES—Les prix n'avaient subi qu'une légère variation depuis les derniers rapports; et le stock était encore considérable; 100 boucauds Porto Rico s'étaient vendus à 48 c.; 100 do. à 43, et 20 do. à 40—100 boucauts 36. Croix de 45 1/2 à 46 1/2. Nous trouvons aucune vente d'annonce quant aux mélasses de la Nouvelle-Orléans; cependant les prix courants les portent à 44 et 46 cents.

SUCRES—Aucun changement dans les prix: c'est-à-dire qu'ils étaient cotés comme suit:

Res anglaises 9 à 10 cts.—Ste. Croix 10 3/8 à 11 1/2; N. Orléans 8 1/2 à 9. Havane, blanc 12 à 13; do. brun 9 1/2 à 10; Muscovado 8 1/2 à 9 1/2; Porto Rico 9 à 10 1/4, Brezil, blanc 10 à 10 1/2, brun 8 1/2 à 9 1/2; Manille, brun 9 à 9 1/4, rafiné 14 à 15; en pain 16 à 17.

Les ventes de la semaine consistaient en 200 boites Porto Rico de 9 à 10—Ste. Croix 10 3/4 à 11 1/2; et 6 à 700 boites Havane brun à 9 3/4 et 10; 145 Trinité, brun 9 1/2. 150 do. blanc à 12 1/4, et un grand lot de Manille de Java &c. pour exportation à 6 1/2.

TABAC—Prix courant du tabac de Kentucky 7 à 10—ventes faites, 100 boucauds Ky. de 8 1/2 à 9 1/2, suivant leur qualité. A l'encan, 17 boucauts de 5 à 8 1/4—terme moyen $7 34 le quintal à 2, 3 et 4 mois de terme.

Matanzas.—L'extrait d'une lettre reçue à Charleston, de Matanzas, à la date du 1er Juillet, donne les détails suivans sur la situation du marché de cette place.

"Les transactions de notre marché sont si faibles que nous sommes à peine à même de donner des quotations. Les sucres valent de 10 et 14 à 12 et 16. Le café se maintient dans le calme ordinaire. Le vert 1ère qualité est proposé à de 10 1/2 à 11, mais on ne trouve pas d'acheteurs. La mélasse est également sans demande. Le prix est de 5 1/4 à 5 1/2, nominal. Nous manquons de presque tous nos articles de consommation des Etats-Unis. Le change sur Londres vaut 8 pour 100 de prime; Etats-Unis, au pair et à un pour cent d'escompte. Beaucoup d'arrivages sont venus de nouveau réduire les prix du frêt.

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Brick Carolina, Newman, Cette, Legendre et Sempery.
Goëlette Morning Star, Fisher, New York, W Porter.
Navire Tacitus, Russell, Liverpool, Martin, Pleasants & co.
Brick Mary Helen, Marston, Charleston, J A Barelli.
Brick South Carolina, Lewis, Marseilles, J H Sheppard.

Arrivés.

Bateau de remorque Whale, Paulding, des Passes, n'ayant rien à la remorque—Il rapporte qu'il n'y avait rien de nouveau.
Bateau à vap. Swan, Heirs, de la Mobile.
Bateau à vap. Fort Adams, Curtis, Vicksburg.
Bateau à vap. Atalanta, Stanley, Cincinnati.
Bateau à vap. Veteran, Dough, des Attakapas.
Bateau à vap. Privateer. Mathes. Natchitoches.

ACTIONS.—Des banques du Canal et du Gaz, de la Compagnie des Architectes de 1838, de la Compagnie de Navigation et de la Presse à vapeur de la Levée, à vendre par THOMAS FELLOWS,
20 juil 3, rue du Camp.

ACTIONS—En demande, actions des Banques de la Louisiane, de l'Etat de la Louisiane, de Carrollton et des Améliorations, par THOMAS FELLOWS,
20 juil 3, rue du Camp.

A VENDRE par les soussignés:
180 barils vinaigre de Bordeaux, (doub. clarifié)
110 boites vermicelli, macaroni d'Italie,
Fruits à l'eau de vie,
Véritable curaçoa de Hollande,
HENRY, LATAPIE & Co.
20 juil 63, rue de la Levée.

RECU par le Général Foy, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés, une caisse contenant des conserves de Colin, savoir:
6 boites andouillettes,
6 do do truffées,
6 do bécasses truffées,
12 do cepe à l'huile,
12 demi do do
12 boites sardines à l'huile,
12 do do au beurre.
6 do saumons à l'huile,
12 do truffes pures.
12 do do do
4 patés de bécasses truffées,
6 do de foie de canard do.
6 do de lièvre do
6 do de perdreaux do
HENRY, LATAPIE & Co.
20 juil no 63, rue de la Levée.

AVIS.—Monsieur Fernando Lemos, acquéreur de l'esclave Séraphin: vendu par Monsieur Barnett, sen. encanteur, le 9 de ce mois, est requis de se présenter dans le courant des dix jours qui suivront cette publication, en l'étude de J. Cuvillier, notaire public en cette ville, pour se conformer aux conditions de la dite vente à l'encan. Le délai expiré, ledit esclave sera revendu à l'encan, à la Bourse de Hewlett, pour son compte et risque. 20 juil—7

AVIS.—Monsieur J A Belanger, acquéreur de deux lots de terre, près de la passe, vendus le 11 de Juin 1836, par M. Barnett, senr. encanteur, est requis de se présenter dans le courant des dix jours qui suivront cette publication, en l'étude de Wm. Boswell, notaire public en cette ville, pour se conformer aux conditions de ladite vente. Ce délai expiré, lesdits lots de terre seront revendus à la Bourse de Hewlett, pour son compte et risque. 20 juil—7

PECHES SECHES—50 barils pêches sèches, à vendre par
20 juil G DORSEY 44 Nouvelle Levée.

AVIS—Application ayant été faite au soussigné par Mons. Walter Byrnes, dernièrement Shériff de la paroisse Concordia pour l'anéantissement des obligations suivantes.

1 o. Une obligation datée le 7 Mars, 1825, pour la somme de $5,000, signée par lui comme Shériff, conjointement avec François J. Girault et Samuel Davis, pour sa caution.

2 o. Une obligation datée le 14 Mars, 1831, pour la somme de $5,000, signée par lui comme Shériff conjointement avec François J. Girault et Samuel Davis, pour sa caution.

3 o. Une obligation pour la collection des taxes d'état pour l'an 1830, datée le 20 Janvier, 1831, pour la somme de $5,480, signée par lui, conjointement avec Daniel C. Michie et Mourse Robitaille, pour sa caution.

4 o. Une obligation pour la collection des taxes d'état pour l'an 1831, datée le 5 Mars, 1832, pour la somme de $5,440, signée par lui, conjointement avec D C Michie et [illegible] Tanney, pour sa caution.

Le présent a pour objet d'informer toutes les personnes intéressées dans les susdites transactions de produire cause en écrit dans l'espace de 90 jours après la dernière publication de cet avis, pourquoi les susdites obligations ne seraient pas anéanties et annullées.

(L.S.) Donné sous ma propre signature et le sceau d'état, à la Nouvelle Orléans le 15 Juillet l'an de notre seigneur mil huit cent trente six, et soixante un de l'indépendance des Etats Unis.
Par le gouverneur,
E. D. WHITE.
Gouverneur de l'état de la Louisiane.
MARTIN BLACHE,
20 juil—30. Secrétaire d'Etat.

AVIS—M. John R. Byrne s'étant retiré de la société, connue sous la raison de Byrne, Hermann & Co. de cette ville, et Briggs, Lacoste & Co. à Natchez, le premier du courant, à partir de ce jour les affaires seront conduites à la Nlle. Orléans, sous la raison de Hermann, Briggs & Co., et à Natchez comme ci-devant, sous celui de Briggs, Lacoste & Co.
L F HERMANN,
CHS F BRIGGS,
2 juil CHS. A LACOSTE.

TOUTES personnes qui doivent à M Allou d'Hémécourt sont invitées à payer dans le plus bref délai le montant de leur compte entre les mains de M. F. LAMBERT, syndic des créanciers 20 juil—3

AVIS aux bateaux froteurs.—Tous bateaux qui n'aura pas de licence paiera $3 de droit de levée, par voyage, conformément à l'art. 10 de l'ordonnance de 1er juin 1836. G. PRIETO,
Wharfinger de la 1ère. Municipalité.
P. S. De 9 heures à 1 h on pourra se procurer des licences à la mairie. 20 juil—3

CIGARRES—120,000 cigares de la Havane, à vendre par J. ROBERT & Co.
20 juil 117, rue Royale.

COMPAGNIE des Ouvrages Hydrauliques.—Les bureaux ont été transportés au no 46, rue des Magasins, Bourse de l'Arcade, et on y recevra les demandes pour des conduits d'eau.
JOS. P. COULON,
20 juil—3 Secrétaire et Surintendant.

MOREENS damassées, etc—6 caisses moreens, de toutes couleurs, forts riches; 10 do. mousselines blanches et de couleur pour rideaux, à vendre par
ANDREWS & BROS,
20 juil Rue de Chartres, No. 19.

AVIS—Attendu que le soussigné a souscrit et livré le 8ème jour de mars dernier, à M. Timoléon Lemassier, comme à compte d'une habitation, esclaves, etc., achetée de lui à cette époque, quatre billets sous cette date, faits à l'ordre de Robert D. Percy, payables au bureau d'escompte et de dépôt de la Banque de l'Union de la Louisiane, à Plaquemines, savoir:
Deux pour la somme de six mille piastres chacun, payables trois années après date.
Deux pour la somme de six mille piastres chacun, payables quatre années après date.
Et attendu que l'équivalent pour lequel lesdits billets ont été échangés n'est d'aucune valeur.
Le soussigné avertit en conséquence le public de ne pas recevoir ni négocier lesdits billets, attendu qu'il n'en paiera aucun, à moins qu'il n'y soit forcé par la loi.
Paroisse d'Iberville, 13 juillet 1836.
20 juil—4 ADDISON DASHIEL.

GRAISSE—300 barils graisse à vendre par
20 juil G DORSEY. 44 Nlle Levée.

FARINE—1000 barils farine, en débarquement à vendre par
20 juil G DORSEY, 28 Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE, et les ports intermédiaires
LE nouveau bateau-à-vapeur TECHE, capitaine Chs. D. De Blanc, tirant très peu d'eau et marchant très bien, est prêt à recevoir du frêt, et partira pour les endroits susmentionnés Samedi prochain le 23 du courant à 10 heures A M.
Pour frêt ou passage ayant de très bons emménagemens, s'adresser à bord ou à GRAY, DURRIVE & Co.
N. B. Le Têche a des chambres sur le pont très aérée, et convient sous tous les rapports aux passagers. 18 juillet

Excursion du Dimanche.
Le steamer CORSAIR, capt. Knight, partira de l'extrémité du rail-road, au Lac, à 9 heures du matin, pour Madisonville et viendra le même jour à 4 heures du soir. Les passagers qui désirent faire cette excursion, devront descendre par le char de 8 heures.
PRIX: aller et retour, $2 pour chaque passage.
13 juil

POUR PHILADELPHIE—La barque, paquebot régulier, HERCULES, capitaine Marks, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis l'Esplanade, ou à
JAMES REED & Co.
18 juillet rue Royale, No

POUR BRAZORIA (TEXAS)—La superbe goëlette, paquebot régulier, JULIUS CŒSAR, capitaine Lightburn, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
JAMES REED & Co.
18 juillet rue Royale, No 35

POUR BRAZORIA, (Texas.)
La goëlette PASSAIC, Capt. John Scott, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera expediée de suite, Pour la balance de son frêt ou pour passage, s'adresser au No. 28, rue Ste. Anne. 18 juillet—4

POUR VERA-CRUZ.
La goëlette américaine OLIMPIA, capt. Hughes partira pour la destination ci-dessus très-incessamment. Pour frêt et passage, s'adresser à
18 juil—8 A. M. MIRANDA & Co.

Dix Piastres de Récompense—Partie maronne, le 5 juillet, la négresse JENNY ou JANE, âgée d'environ 27 ans, parlant anglais et français, achetée au mois de mai dernier de Leonard Boyer, de cette ville. La récompense promise sera payée à quiconque la logera à la geole de cette ville ou la ramènera au soussigné.
20 juil—3 JAMES A. BASS.

Quinze Piastres de Récompense—Parti marron dans la nuit du 14 au 15 du courant, le petit nègre américain JULY, âgé d'environ 10 ans, ayant une cicatrice sur la tempe droite. Ledit nègre était vêtu lors de son départ d'un pantalon bleu et d'une chemise blanche; ladite récompense sera payée à quiconque le logera à la geole ou le ramènera au soussigné, rue Royale, no 17.
20 juil—1 C. MASSIEU.

25 Piastres de Récompense — Partie maronne, dans la matinée du 18 juillet, vers 5 heures de l'après midi, de l'encoignure des rues Union et Carondelet, la griffe Louise, âgée d'environ 18 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, physionomie agréable et intelligente; elle s'habille bien. Il n'y a que quelques mois que ladite esclave est arrivée de la Virginie et l'on suppose qu'elle est cachée dans la ville. La récompense promise sera payée à quiconque la logera dans la geole de cette ville, ou la ramènera au soussigné.
M. MAHER,
20 juil—3 16, rue Poydras.

Dix Piastres de Récompense—Partie marone de chez le soussigné dans la matinée du 17 du courant, la griffonne HENRIETTE, âgée d'environ 26 ans, taille ordinaire, robuste, grand nez plat, marquée de la petite vérole, parlant français, anglais et espagnol. La susdite négresse était mise lors de son départ d'une robe de cotonnade bleue et brodequins et bas bleus; et ayant le carcan au cou. La susdite récompense sera payée à quiconque la conduira à la geole de la paroisse d'Orléans ou chez moi.
L. H NEWTON.
20 juil—3 142, rue de Chartres.

Cinq Piastres de Récompense.—La récompense ci dessus sera payée à quiconque ramènera au soussigné ou logera dans l'une des geoles de cet état, le mulâtre nommé BIENEE âgé d'environ 16 à 17 ans, marron depuis le 17 du courant, dans la matinée, ayant de beaux cheveux noirs frisés; il est joli de figure, taille d'environ cinq pieds, parlant anglais, français et un peu l'espagnol. Les capitaines de navires de bateaux à vapeur et autres embarcations sont prévenus de ne pas donner asyle au dit mulâtre sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
JOSE TRIGO,
20 juil—3 rue Vieille Levée, no. 15, enc. Hôpital.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.
Parti marron depuis le 5 juillet 1836 le nègre nommé Diégo, âgé d'environ 23 ans, parlant français et anglais, excellent calfat et très connu à la Nouvelle-Orléans. La susdite récompense sera payée par le soussigné à quiconque le ramènera à son domicile ou le logera dans une des geoles de cet Etat.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas lui donner asile au ouvrage, sous peine d'être poursuivis d'après les rigueurs des lois.
Paroisse de Jefferson le 8 juillet 1836.
16 juillet—30 A. E. CHARBONNET.

$20 DE RECOMPENSE.
PARTIE marrone de chez le soussigné, Mardi dernier, la négresse américaine PHILLIS, âgée d'environ 29 ans, taille de 4 pieds 6 ou 7 pouces, peau rougeâtre, parlant un peu français. Elle a emmené avec elle son enfant nommé William âgé d'environ 11 mois, mulâtre très clair. La susdite récompense sera donnée à quiconque les conduira à la geole, ou les ramènera à son maître.
L. L. DARIER,
15 juillet—3 No. 340, rue Bourbon.

Félicité Housard f. d. c. l. vs. Nougousie & autres.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 25 août prochain, à une heure de relevée l'esclave nommé Jules, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
20 juil FRED. BUISSON, shérif.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Succession de Mary Taylor.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur ne serait pas approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS,
20 juil Régistar des Testaments.

COURDES PREUVES—Attendu que Sampson Blossman a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas Savage, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
20 juillet W F C DUPLESSIS, rég des test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Jonathan Ball.—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la succession ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. et ladite administratrice déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.
20 juil W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

MM. Charles Cornet et C. J. Trinchard, qui se sont rendus adjudicataires de deux lots de terre situés au faubourg Guéno, lors de la vente faite le 9 juillet 1836, par H. Domingon, encanteur, sont requis de passer de suite au bureau de M. A. Ducatel, notaire, rue Royale, pour remplir les conditions de leur vente; autrement les terrains qui leur ont été adjugés seront d'ici à une semaine criés à la folle enchère, à leurs risques et dépens.
18 juil—8 R. SALAUN.

DEMANDE D'ACTIONS—On achète des actions de la Compagnie du Desséchement, du chemin à coulisses du lac Pontchartrain, de la Banque du Commerce et de la Banque des Citoyens de la Louisiane; s'adresser au No. 119, rue Royale, entre St. Louis et Conti. 18 juillet—8

Education et Voyages à l'étranger.
UN Monsieur, que son éducation et son expérience rendent propre à la tâche qu'il veut entreprendre, se propose d'emmener quelques enfans en Europe pour y faire leur éducation. Ils résideront dans sa famille, dans telle ou telles villes sur le continent qui pourrons lui donner de plus grands avantages dans le but qu'il veut atteindre; il se chargera de diriger leurs études, de surveiller leurs manières, de former leur caractère, de prendre soin de leur entretien, de leur santé et de leurs amusemens; il leur fera visiter les objets de goût, d'art, de curiosité et d'utilité. Aucune dépense qui ne soit indispensable; l'attention la plus stricte à leurs progrès et à leur bien-être. Le Professeur prendra des garanties de la moralité de ses élèves; l'engagement sera conclu pour trois années.
Dans le cas où il ne trouverait pas un nombre suffisant d'élèves pour remplir ses vues, il se chargerait de quelques jeunes gens qui désireraient compléter leur éducation par une tournée de deux années de voyages à l'étranger.
Pour plus amples informations, des lettres affranchies adressées à William G. Hewes, Nouvelle-Orléans, recevront une réponse immédiate. Pour renseignemens sur sa moralité, &c. le Professeur se réfère aux personnes dont les noms suivent:
A Washington—l'Honorable J. C. Calhoun.
" " Daniel Webster.
" " S. C. Phillips.
Philadelphie— John Vaughan.
New-York— John Goodhue.
Jacob Harvey.
Cambridge— Joseph Story, L.L.D.
Boston—Son Excellence Edward Everett.
Wm Tucker.
On désire recevoir les demandes le plus-tôt possible.
Boston, 30 Mai 1836. 9 juil—3f. 2pa

Troisième Municipalité.
Nlle. Orléans, 14 Juillet 1836.
MERCREDI prochain on procèdera à l'élection d'un Collecteur sur les navires et autres embarcations atterrant dans les limites de cette Municipalité; les candidats voudront bien remettre leurs lettres au Bureau du Recorder. 15 juil

A VENDRE—Un lot considérable de chaudières et moulins à sucre; s'adresser à Mr.
9 juil BERNARD MARIGNY.

A VENDRE—Des terrains situés à Mandeville, et plusieurs grands ilets, propres à faire des jardins, s'adresser à
19 juil B MARIGNY.

Ventes à l'Encan.

PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu le vendredi, 29 du courant, à la Bourse Hewlett, à la folle enchère de M P H. Galiway, l'esclave nommée JULIENNE, âgée d'environ 20 à 21 ans, cuisinière et domestique de maison, avec son enfant, âgé de trois ans. Garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: 6 mois de crédit à partir du 11 juin 1836 en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente passé pardevant A. Mazureau, notaire, aux frais de l'acquéreur. 20 juil—6

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu, jeudi 21 juillet, à midi, à la Bourse Hewlett, 2 terrains de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations, situés dans la rue d'Orléans, entre les rues Bourgogne et Dauphine, conformément au plan exposé à la Bourse.
Conditions—$2000 comptant; la balance payable le 4 juin 1837, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente, par devant Wm. Boswell notaire, aux frais de l'acquéreur.
Aussi, Un autre terrain, situé au faubourg Marigny, mesurant 30 pieds de face à la rue Amour, sur 120 pieds de profondeur, faisant partie du lot No. 260, conformément au plan du dit faubourg; avec toutes les bâtisses et améliorations, consistant en une maison de bois de 2 appartemens et 4 cabinets.
Conditions—$600 comptant; la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction avec hypothèque.
Acte de vente, par devant Wm. Boswell notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 juil—1

PAR M. BARNETT, Sr.
SAMEDI, 23 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett:
212 lots de terre situés à Beloxi, conformément au plan exposé à la Bourse.
Conditions: Toutes sommes au dessous de $100 comptant; au dessus de cette somme, 6 et 12 mois de crédit pour billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant W Y Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Plus—48 lots de terre de grand prix situés au faubourg Franklin, et formant les ilets 116 et 197, d'après le plan qui sera exposé en Bourse le jour de la vente.
Conditions, à la vente. 20 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu le samedi, 23 juillet 1836, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis,
Vingt-sept Terrains situés au nouveau faubourg Marigny, comme suit:
1°. Ilet 44, à proximité de l'Esplanade, quatre Terrains désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, formant encoignure des rues Morales et Annette. Sur les Nos 1 et 2 existent les charpentes montées sur dez, en briques, pour deux maisons, chacune de quatre appartements, le tout en parfait état.
2°. Ilet 32, cinq Terrains désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, formant encoignure des rues Bagatelle et Girod.
3°. Ilet 27, sept Terrains désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, formant encoignure des rues Union et Girod.
4°. Ilet 22, deux Terrains désignés par les Nos 1 et 2, situés rue des Français, entre les rues Girod et St. Jean Baptiste.
5°. Ilet 22, trois Terrains désignés par les Nos 3, 4 et 5, formant encoignure des rues Union et St. Jean Baptiste.
6°. Ilet 83, six Terrains désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6, formant encoignure des rues Union et Génie.
Trente Terrains et Lots de Terre situés au faubourg Tremé, première municipalité, comme suit:
1°. Un Terrain situé rue Dumaine, entre les rues Villeré et Robertson.
2°. Quatre Terrains de grande valeur, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, formant l'encoignure des rues Marais et chemin du Bayou.
3°. Un Terrain de grande valeur, très-élevé et très-sec, situé rue de l'Esplanade, à la hauteur de la rue Claiborne et à proximité de la maison de M. Milne; sur ce terrain est une maison neuve, briquetée entre poteaux, composée de deux pièces à feu, deux cabinets et une gallerie, le tout entièrement neuf et très-soigné. Les banquettes doivent être faites en curb-stones, aux frais de la Corporation.
4°. Vingt-un Lots de Terre très élevés et très-secs, situés à proximité de l'Esplanade, à la rencontre avec le chemin du Bayou. Pour quatre de ces lots faisant face à l'Esplanade les banquettes doivent être faites sur cette rue en curb-stones aux frais de la Corporation.
5°. Trois Terrains très-secs et très-élevés, à proximité de l'Esplanade, situés sur le chemin de la Terre Haute, vis-à-vis la maison de M. Brugier, arpenteur général.
Les plans relatifs à cette vente seront exposés à la Bourse.
Les plans lithographiés et les conditions de vente seront distribués au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant Mr. L. Férand, notaire public. 20 juillet—3

PAR J. LECARPENTIER.
IL sera vendu [illegible] à 11 heures précises du matin, à son magasin, aux encan pour compte de qui il appartiendra, 25 boucauds de London, Porter et Ale. 20 juil

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu samedi, 23 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett:
Marie, âgée de 21 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet et garantie des vices et maladies prévus par la loi et acclimatée.
Conditions: Six mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Christy, not. public. 20 juil

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu le jeudi, 28 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett:
Quatre terrains de valeur, situés au faubourg Ste. Marie, formant l'encoignure des rues Union et Baronne, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, d'après un plan qu'on peut examiner à la Bourse de Hewlett.
Conditions: Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. 20 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI prochain, 23 du courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi précis:
Une maison et un terrain situés sur le chemin du Bayou, entre les rues Remparts et St. Claude, mesurant 22 pieds de face sur 89 pieds de profondeur, plus ou moins, d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse. La maison est briquetée entre poteaux, avec cuisine, etc., lesquels ne sont pas en bon état.
Conditions: $1000 payable le 10 avril 1837, montant que l'acheteur se mettra au lieu du vendeur; la balance le 10 avril 1838; le tout en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
20 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu aujourd'hui, 20 du courant, à la Bourse Hewlett, à midi précis:
Trois superbes ilets au faubourg Franklin d'après le plan qui sera exhibé à la vente.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente en l'étude de M. Y. Lewis, aux frais des acquéreurs. 20 juil

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu, à la Bourse Hewlett, Samedi 23 courant, VINGT TROIS LOTS DE TERRE, situés au faubourg Jackson.
Le Rail-road de Nashville devant passer près de ces terrains, et les travaux de desséchement se trouvant à proximité, les spéculateurs ne peuvent manquer de bien placer leurs fonds.
Conditions—Six et douze mois en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.
Le plan de ces terrains sera exhibé au moment du vente.
Les actes de vente chez J. Cuvillier, aux frais des acquéreurs. 20 juillet

PAR FERNANDEZ & WHITING
IL sera vendu Vendredi le 22 courant, à la Bourse de Hewlett.
20 TERRAINS dans la ville de Lafayette, bornés par les rues Jackson, Josephine, Howard et Jacobs.
9 ditto dans l'ilet adjacent.
Conditions—1-3 comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait payment.
Les actes de vente seront passés devant W. Y. Lewis, notaire public, au frais des acquéreurs.

Propriété de l'Ouest Pascagoula a vendre.
IL sera vendu le 1er. jour d'août prochain, sur les lieux, si l'on n'en dispose avant à l'amiable, environ cent-onze acres de Terre, appartenant à la succession de Charles Lee, faisant en partie face à la rivière Pascagoula, et en partie à la baie, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en un moulin à scie de premier ordre, avec une forge et une bâtisse pour l'ingénieur, qui font face au bayou et à la rivière: aussi, une bonne Maison de maître, cuisine, grange, maison à fumigation, jardin, joli verger, &c. Le tout spacieux et bien arrangé, faisant face à la baie et joignant l'hôtel de Mr McRae. La situation est une des plus saines et des plus agréables sur les lacs, à cause de l'élévation de la terre, des beaux chênes-verts qui s'y trouvent, des hickory et cèdres, et de la brise de mer qui y règne. Sur les bords de la mer il se trouve des bancs d'huîtres et beaucoup de poissons, en outre de la chasse de toute espèce que l'on y fait. Il s'y [illegible] plusieurs sources et une citerne de bonne eau.
Pour plus amples informations s'adresser à C. S. Lee, encoignure des rues St. Jean et Perdido, à la Nouvelle-Orléans, [illegible] 11 juil

JOLIE PROPRIETE située à Beloxi, à vendre à l'amiable ou en vente publique.—Cette propriété consiste en un demi arpent de terre face à la mer, sur vingt arpents de profondeur, situé dans l'endroit le plus central du village et vis à vis la passe, entre les deux wharfs et sur lequel se trouve construite une maison en bois toute neuve, peinte avec soin et en état de recevoir une famille. La maison est bâtie sur pilotis et consiste de quatre appartemens dont deux, de 16 pieds sur 14 et 10 de haut, garnis en dedans de volishes de bois jaunes embouffetées, et les deux autres de 8 pieds sur 10; avec une galerie de 8 pieds de large devant et derrière. Le plancher est fait en planches de cypre embouffetées. En un mot la maison telle qu'elle existe est parfaitement conditionnée.
La propriété est bornée d'un côté par celle de M. John Delaunay, et de l'autre par celle de M. G Brunet: elle est défrichée jusqu'à la profondeur de deux arpens et demi, sur lesquels il y a un arpent d'entouré en palissades, et au milieu duquel se trouve la maison, environnée de jolis arbres.
Le plan est exposé à la Bourse.
Si d'ici au 30 du courant, la propriété n'est pas vendue à l'amiable, elle sera à ladite époque exposée en vente publique à la Bourse Hewlett par F. Dutillet et Delery, encanteurs publics.
Conditions—Six mois de crédit, en billets endossé à satisfaction et hypothèque.
Pour plus amples informations s'adresser jusqu'à dimanche à M. G Brunet, no. 60 rue des Ursulines, ou au même, après cette époque, à Beloxi.
15 juil

TRAITES sur Paris et New York, à vendre par
16 juil MARTINEAU, CRUGER & Co.